

COMITÉ PAGAIE-SANTÉ (CPS) 19.10.2020 10H-12H
VISIOCONFERENCE TEAMS

INVITATIONS : Mr Emmanuel GIRARD, Dr Daniel KOEHLIN, Mme Karine CAIVEAU, Mme Evelyne COMBES, Dr Olivier COSTE, Dr Philippe GRIPPON, Dr Catherine PAOLETTI, Mme Maryse VISEUR, Mme Céline RECULET, Mr DEGUIL Mehdi

1	<p>Nomination du secrétaire de séance-Liste de présence Secrétaire : Dr Daniel KOEHLIN pour ce dernier CPS d'Olympiade. Présents : Mr Emmanuel GIRARD, Dr Daniel KOEHLIN, Mme Karine CAIVEAU (partiellement), Mme Evelyne COMBES, Dr GRIPPON Philippe, Mme Maryse VISEUR-Mme Céline RECULET, Mme Caroline LOIR Excusés : Dr Olivier COSTE, Dr Catherine PAOLETTI, Mr Medhi DEGUIL (n'est plus notre référent)</p>
2	<p>Approbation du CR du CPS du 05.05.2020 : celui ci doit obtenir l'aval du BEX pour validation</p>
3	<p>Les Formations des Educateurs Spécialisés Pagaie Santé (ESPS) 2020 En raison du contexte sanitaire, seule une formation d'ESPS (éducateurs spécialisés Pagaie Santé) aura lieu en présentiel ou distanciel (selon les consignes sanitaires gouvernementales) à RENNES les 7/8 et 28/29 novembre prochains. Les intervenants devraient être : Rosalie KEMPF, Caroline LOIR, Drs Olivier COSTE et Daniel KOEHLIN mais aussi des référents sports santé : Emmanuel GIRARD, Sophie CHA, Karine CAIVEAU, Antoine LAUDRIN, Camille RICHER, Louise HANNIGAN. Il y a 16 inscrits et un nombre de places insuffisantes en raison de la demande qui est importante. Ceci est donc très satisfaisant. Il est évoqué la possibilité de « filtrer » les inscriptions, ou d'augmenter le nombre de jours (pour une bonne qualité de formation des ESPS). Une seule demande par club pourrait être une approche. Par ailleurs l'importance du maillage territorial est retenue. Il est rappelé qu'il n'y a pas de prérequis pour cette formation qui existera cependant pour la « convention » des structures fédérales « pagaie santé » (PS).</p>
4	<p>La « labellisation » « Charte » « convention » des structures Pagaie Santé</p> <p>Ce sujet, qui a déjà nécessité de nombreuses heures de travail par un comité restreint du CPS, n'est toujours pas clos. Quelques remarques d'intérêt :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La structure « PS » doit être adhérente à la FFCK (affiliation ou agrément), - Bien que certaines structures commerciales puissent être intéressées ... - Les pratiquants dans ces structures « PS » doivent être licenciés à la FFCK, - Les créneaux de pratique « PS » peuvent être spécifiques ou pas au sein de la structure (club), - La « convention » d'un club tient tant que l'ESPS est présent, pour une durée de 3 ans, - Se pose la question de la reconnaissance de ce diplôme fédéral en région : en effet certaines agences régionales de santé (ARS) ne reconnaissent des formations que sur leurs critères autodéterminés. Ce problème n'est pas spécifique à la FFCK, mais ce n'est pas pour cela qu'il est plus

facile à régler. Il faudra donc poursuivre les contacts en cours particulièrement en région Bretagne
 - La problématique de la valorisation des acquis par l'expérience (VAE) est soulevée. En effet force est de constater que des encadrants actuels d'activité sport santé sont parfois en difficulté de réussir certaines épreuves pratiques de formation d'ESPS. Ainsi une réflexion profonde devra t'elle être menée afin de définir les conditions possibles de poursuite de l'activité de ces encadrants-tes et l'accueil d'autres nouveaux-elles aux capacités physiques réduites (en raison de l'âge par exemple).

Au total, le groupe de travail actuel (Karine CAIVEAU, Evelyne COMBES, Maryse VISEUR, Catherine PAOLETTI) continue ses études qu'il présentera au prochain CPS.

5	La « labellisation » « charte » « convention » des manifestations « PS »
	<p>Les conditions de labellisation «PS» sont toujours à l'étude par le même groupe de travail que ci dessus, et nous seront donc présentées au prochain CPS.</p> <p>Celles ci devraient se rapprocher de celles qui conditionnent l'octroi du label «loisir» tenant compte de la spécificité des participants «PS» : donc des échanges fructueux avec la commission loisirs fédérale devront exister puis se poursuivre.</p>
6	<p>Les manifestations « PS »-2020</p> <p>Malheureusement, en raison du contexte sanitaire de la Covid19, toutes les manifestations «loisirs» prévues ont été annulées, et donc celles qui étaient envisagées «PS».</p>
7	<p>La place du CPS sur le site fédéral</p> <p>Cet accès existe et est montré par Céline RECULET.</p> <p>La présence du CPS sur le site fédéral doit être améliorée avec en particulier la présentation des divers documents utiles aux pratiquants-tes et encadrants-tes de cette activité et en particulier le calendrier des manifestations possibles pour ces pratiquants-tes.</p>

	 <p>7</p> <p>PRATIQUER > SANTÉ ET BIEN ÊTRE > PAGAIE SANTÉ</p> <p>PRATIQUER > SANTÉ ET BIEN ÊTRE > DRAGON LADIES</p> <p>PRATIQUER > SANTÉ ET BIEN-ÊTRE > DRAGON LADIES</p>
<p>8</p>	<p>Retours sur la conférence médicale interfédérale du CNOSEF du 16/09/2020 et du Séminaire du 06/10/2020 (visioconférences)</p> <p>Le Dr Daniel KOEHLIN a assisté à ces événements et souhaite vous présenter quelques points susceptibles d'intéresser les membres du CPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La commotion cérébrale (qui ne touche pas souvent nos pratiquants,(éventuellement dans la discipline de haute rivière et en cas de dessalage délicat) est donc un traumatisme direct sur la tête ou le cou. Elle est dans la majorité des cas bénigne et spontanément résolutive (c'est rassurant !). Néanmoins une attention particulière doit être portée devant une perte de connaissance associée à d'autres signes (convulsions, troubles de la parole, de la vision) qui doit être impérativement signalée pour que quelqu'un de l'entourage puisse être au courant et accompagner, suivre ou faire suivre le traumatisé.

8	<ul style="list-style-type: none"> - En effet des signes retardés (sommolence, maux de tête, hypersensibilité à la lumière et au bruit, troubles de l'équilibre et/ou du sommeil..), indiqueraient des examens complémentaires comme un scanner ou une IRM. Enfin, et surtout le plus important, l'arrêt de l'activité physique pendant 24 Heures est impératif : il y a vraiment une prise de risque à poursuivre l'activité sportive. - Les activités physiques et sportives (APS) et les pathologies respiratoires. Il n'y a pas de contre indication particulière à la pratique du CK et sports de pagaie chez les patients atteints d'asthme ou de broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO): la question a été posée directement au conférencier pneumologue. Seule l'attention de l'encadrant doit elle être portée sur l'observance du traitement au long cours prescrit et la possession d'un bronchodilatateur d'action rapide pour traiter une éventuelle crise d'asthme. La seule précaution est de respecter les conditions météorologiques en ne conseillant pas l'activité de plein air dans un froid intense et venteux susceptible de décompenser la maladie. Il en est de même pour les malades allergiques qui doivent faire attention pendant certaines saisons (qu'ils connaissent généralement).
9	QUESTIONS DIVERSES –Fin de mandature
	<p>Il n'a échappé à personne qu'il s'agissait du dernier CPS de cette mandature 2016-2020 Comme évoqué au début de la réunion Daniel KOEHLIN a exprimé le désir de consacrer quelques lignes avant de clore ces 4 années :</p> <p><i>« -bien entendu une émotion considérable au décès de Gilbert PERES qui nous a quitté en Juillet 2019 (et qui vient de recevoir une médaille d'or fédérale à titre posthume) .Personne n'est irremplaçable mais il existe un grand vide sur le plan des compétences mais aussi de l'amitié que nous avons toutes pour Gilbert.</i></p> <p><i>-je remercie tous-tes les membres du CPS qui ont manifesté un véritable investissement dans nos actions de réflexions mais aussi de terrain (en pensant tout particulièrement au colloque et activités sur l'eau à SAINT PIERRE QUIBERON lors des championnats du monde d'OCR) mais pas que..</i></p> <p><i>-je remercie aussi chaleureusement Emmanuel GIRARD, notre correspondant privilégié à l'exécutif fédéral, qui nous a accompagnés de façon plus que positive.</i></p> <p><i>-Il reste beaucoup de travail à effectuer : le concept du Sport Santé est en pleine expansion. l'activité CK en est une pratique de plein air à conseiller vivement en club dans le contexte de la Covid19 : profitons en, faisons le savoir, ne ratons pas cette « mauvaise » opportunité.</i></p> <p><i>Enfin je vous souhaite à tous-tes de surtout bien vous porter, condition nécessaire (mais pas toujours suffisante) pour vivre heureux-se ».</i></p>
10	Date du prochain CPS
	<p>Calendrier de la vie fédérale</p> <p>12 décembre 2020 : élection de l'exécutif fédéral et du conseil fédéral. Avant le 31 décembre 2020 : le bureau exécutif élu propose un-e président-te du CPS qui doit être validé-e par le conseil fédéral (A2.3.7.8 du règlement intérieur).</p> <p>16 janvier 2021 : plénière du CPS Le-la présidente du CPS constitue son bureau qui doit être validé par l'exécutif fédéral.</p>